



**Rapport de la réunion du Groupe d'experts sur le
Mécanisme sous régional de Coordination de la
Prévention et de la Riposte contre la grippe aviaire**

Bamako (Mali), 16 – 17 mars 2006

1. INTRODUCTION

La réunion du Groupe d'Experts sur le Mécanisme sous régional de Coordination de la Prévention et de la Riposte contre la grippe aviaire s'est tenue du 16 au 17 mars 2006 dans la salle de conférence de l'hôtel Nord Sud de Bamako (Mali).

Cette rencontre avait comme objectif l'élaboration d'un document définissant les objectifs, les missions, les activités et les modalités de fonctionnement du Mécanisme sous régional dont la création a été décidée à la réunion ministérielle sur la grippe organisée à Dakar (Sénégal) du 22 au 23 février 2006 à l'initiative de son Excellence, Maître Abdoulaye WADE, Président de la République du Sénégal.

Les Ministres et Hauts Responsables en charge de l'Elevage, de la Santé, de l'Environnement et du Commerce des Etats membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la République Islamique de Mauritanie ainsi que les représentants d'organisations internationales et régionales et les Opérateurs de la filière avicole qui avaient pris part à cette réunion ministérielle avaient adopté une déclaration appelée Déclaration de Dakar. Dans cette déclaration, les participants ont convenu de la création d'un **Mécanisme sous régional de Coordination de la Prévention et de la Riposte contre la grippe aviaire** et décidé de mettre en place immédiatement un Comité ministériel de pilotage composé d'un représentant par pays et présidé pour un an par le Sénégal pour assurer la mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés, la liaison et la coordination avec les Partenaires au développement. Ils avaient également désigné un Groupe d'Experts chargé de réfléchir sur les missions et les modalités de fonctionnement du Mécanisme en tenant compte des dispositifs existants. Enfin, les Etats étaient invités à désigner leurs représentants au sein de ce Groupe d'Experts qui devrait se réunir à Bamako, sous la coordination de l'UA-IBAR et en collaboration avec la Plateforme OIE-FAO et l'OMS. Les résultats de la réunion du Groupe d'Experts devront être soumis au Comité ministériel de pilotage à l'occasion d'une rencontre qui sera organisée par la CEDEAO à Abuja en avril 2006.

Les représentants de douze pays (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal et Togo) et de différentes organisations ou institutions internationales ou régionales (OIE, FAO, OMS, OCHA¹, UA-IBAR, CEDEAO, WAHO/OOAS², USDA-APHIS³, EISMV⁴) ont participé à l'atelier.

La liste des participants est jointe en annexe (annexe 5)

2. SYNTHÈSE DES TRAVAUX DE LA RÉUNION

1. Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture de la réunion s'est tenue sous la présidence de Monsieur Oumar Ibrahima TOURE, Ministre de l'Elevage et de la Pêche de la République du Mali. A cette occasion quatre allocutions ont été prononcées respectivement par le Directeur de l'UA-IBAR, le Représentant de la CEDEAO, le Représentant régional de l'OIE pour l'Afrique, le Représentant de la Délégation de la Commission Européenne et le Ministre de l'Elevage et de la Pêche du Mali.

Le Directeur de l'UA-IBAR, Dr Modibo Traoré, indique que la réunion du Groupe d'experts est organisée pour approfondir la réflexion entamée à Dakar sur le Mécanisme sous régional de coordination de la prévention et de la riposte contre la grippe aviaire. Il rappelle que les Ministres réunis à Dakar avaient souligné la nécessité d'une approche concertée et coordonnées pour la mise en œuvre des plans nationaux de lutte contre la grippe aviaire. Il donne un aperçu du travail accompli par l'UA-IBAR en partenariat avec les autres composantes de la Plateforme technique OIE/FAO/UA-IBAR de Bamako pour mener à bien la mission confiée depuis Dakar, qui est de donner corps à l'idée d'une riposte commune, efficiente et solidaire aux défis posés par l'influenza aviaire

¹ OCHA : Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies.

² WAHO/OOAS : West African Health Organization / Organisation Ouest Africaine de la Santé

³ USDA APHIS : United States Department of Agriculture's Animal and Plant Health Inspection Service

⁴ EISMV : Ecole Inter Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires de Dakar.

dans les Etats membres de la CEDEAO et la RIM. Il indique d'une étape décisive est déjà franchie, avec la clarification des domaines d'intervention des institutions réunies au sein de la Plateforme technique de Bamako et leur constitution en un véritable Centre régional pour la santé animale, tel que préconisé par la Conférence de Beijing en janvier 2006. La Coordination régionale du PACE, ainsi renforcée, pourrait assurer la mission de Secrétariat technique du Mécanisme sous régional et veiller à la traduction des orientations politiques du Comité ministériel de pilotage en programmes de travail au niveau régional et à l'harmonisation des interventions des différents acteurs. Le ST pourra également appuyer le Comité ministériel de pilotage dans ses missions de liaison avec les partenaires au développement, de mobilisation des acteurs nationaux et régionaux, de coordination de l'action des partenaires. Il propose que le suivi évaluation des activités du ST et celles de la Plateforme technique de Bamako soit assuré par le Comité Conseil du PACE, instance qui pourrait être élargie à la BAD, à la CEDEAO et à d'autres institutions. Pour ce qui concerne le fonds d'intervention d'urgence dont la création est préconisée, il propose que ses domaines d'intervention soient étendus aux projets de restructuration de la filière traditionnelle et aux programmes de soutien du secteur moderne. Parlant de la situation de la grippe aviaire dans la région, avec des foyers confirmés au Nigeria, au Niger et au Cameroun, il s'interroge sur l'efficacité des actions menées pour circonscrire le mal. Les stratégies actuelles de contrôle des foyers (stamping out intégral ou modifié associé à une vaccination dans les zones à risque) qui ont fait leur preuve dans d'autres régions seraient-elles pas adaptées à la situation ? Existeraient-il d'autres options plus adaptées ? Il considère que ces questions interpellent tous les experts réunis à Bamako et que tous doivent prendre la mesure réelle de cette responsabilité et s'engager résolument dans la recherche de réponses adaptées au défi que représente le fléau de la grippe aviaire.

Au nom du Secrétaire Exécutif de la CEDEAO, Dr Daniel EKLU remercie les autorités maliennes et en particulier le Ministre de l'Elevage et de la Pêche pour l'organisation de la rencontre. Il remercie également l'UA-IBAR et l'OIE pour leurs contributions pour la réussite de la réunion. Il considère la rencontre de Bamako comme un point de démarrage de la mise en œuvre des conclusions de la réunion ministérielle de Dakar notamment, la mise en place d'un Comité ministériel de pilotage, la création d'un fonds régional d'intervention d'urgence, l'élaboration d'un plan régional d'action, la concertation et la collaboration avec les partenaires au développement et la mobilisation des acteurs concernés. Il informe de la tenue de la réunion du Comité ministériel à Abuja du 9 au 12 mai 2006. Monsieur EKLU donne des informations sur les dispositions prises au niveau de la CEDEAO en ce qui concerne la grippe aviaire, notamment la création d'une cellule de crise et la mobilisation de l'Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS). Il rappelle que l'intervention de la CEDEAO s'inscrit dans le cadre de sa politique agricole régionale (ECOWAP) adoptée le 19 janvier 2005 notamment dans sa composante « Prévention et gestion des crises alimentaires ». Il termine son discours en lançant un appel à tous les partenaires techniques, scientifiques, financiers et politiques pour mener à bien cette initiative régionale.

Le Représentant Régional de l'OIE pour l'Afrique, Dr Amadou S. Sidibé rappelle les actions entreprises par l'OIE depuis 2 ans notamment en partenariat avec l'UA-IBAR en indiquant que le message de l'OIE est qu'il faut combattre l'influenza aviaire à sa source animale. La probabilité de l'apparition d'une pandémie humaine est directement corrélée à la quantité du virus H5 circulant chez les oiseaux. Il fait remarquer également que les programmes d'urgence ne seront qu'un feu de paille s'ils ne sont pas suivis de mesures structurelles, visant le renforcement des services vétérinaires notamment en Afrique. Revenant sur le fonds d'urgence régional dont la création a été décidée en février 2006 à Dakar, Dr Sidibé souligne la nécessité de son harmonisation avec les autres mécanismes de financement déjà mis en place, par exemple le Fonds Mondial pour la Santé Animale, dont la création a été décidée à Beijing en janvier 2006. Toutefois, il considère que l'essentiel de la lutte doit être le fait des gouvernements qui doivent améliorer la transparence de la situation sanitaire et recourir aux mesures de lutte qui ont déjà fait leur preuve : abattage, indemnisation à un niveau adéquat et vaccination autour des foyers. Il conclut que le problème n'est pas au dessus de nos forces mais nécessite une mobilisation de tous et un appui des organisations régionales et sous-régionales qui doivent se donner la main afin d'élaborer et d'appliquer une stratégie commune de prévention et de lutte contre la grippe aviaire.

Monsieur Bounafou SANOGO, Chargé de programme à la DCE au Mali, se félicite de l'initiative prise par les Etats membres de la CEDEAO et la République Islamique de Mauritanie de renforcer la coordination de leurs interventions dans la lutte contre la grippe aviaire. Il exprime le souhait que les travaux de la réunion du groupe d'experts aboutissent aux résultats escomptés.

Monsieur Oumar Ibrahim Touré, Ministre de l'Élevage et de la Pêche du Mali, souhaite la bienvenue à tous les participants et remercie le Comité ministériel ouest africain de pilotage pour la coordination de la prévention et de la riposte contre la grippe aviaire d'avoir choisi le Mali pour abriter la réunion du groupe d'experts. Il souligne l'importance de l'élevage et de l'aviculture dans la sécurité alimentaire, la création d'emplois, de revenus, dans la réduction de l'exode rural et de la pauvreté. Depuis l'apparition en février 2006 de la grippe aviaire en Afrique, la lutte pour la préservation de la santé du cheptel aviaire est devenue la priorité des priorités des Etats car aucun pays de la planète n'est à l'abri de cette maladie. Il rappelle les différentes rencontres organisées depuis la Conférence des Ministres chargés des Ressources animales de l'Union Africaine en novembre 2005 à Kigali (Rwanda) jusqu'à la réunion ministérielle de Dakar tenue les 22 et 23 février 2006, au cours de laquelle a été adoptée la Déclaration de Dakar qui crée le Mécanisme sous régional de coordination de la prévention et de la riposte contre la grippe aviaire. Il indique que le Comité de pilotage attend beaucoup de la réunion des experts mais également de l'atelier sur l'harmonisation des plans de prévention et de lutte contre la grippe aviaire qui va suivre. Il déclare ouverte la réunion du groupe d'experts et souhaite plein succès aux travaux.

2. Election du bureau et adoption de l'ordre du jour

Après la cérémonie d'ouverture, les participants ont procédé à l'élection du bureau suivant :

Président : Mali

Vice-président : Gambie

Rapporteur : UA-IBAR/PACE.

Le programme de la réunion joint à l'annexe 4 est adopté.

3. Présentation du Mécanisme sous régional

Le Directeur de l'UA-IBAR rappelle les objectifs de la réunion à savoir examiner et valider le document de travail préparé par la Plateforme OIE/FAO/UA-IBAR/PACE de Bamako sur le Mécanisme sous régional de coordination de la prévention et de la riposte contre la grippe aviaire.

Il donne ensuite la parole au Coordonnateur régional du PACE pour présenter le document sur le Mécanisme sous régional. Celui-ci passe en revue le texte qui commence par un préambule et se décompose en six articles :

- Article 1^{er} : Objectifs du mécanisme sous régional,
- Article 2 : Structure et organisation,
- Article 3 : Missions,
- Article 4 : Financement,
- Article 5 : Modalités de fonctionnement,
- Article 6 : Entrée en vigueur - Amendements.

La présentation du document est suivie d'une large discussion qui a permis aux représentants des Etats puis à ceux des organisations régionales et internationales d'exprimer leurs points de vue. Tous les intervenants se sont prononcés favorablement pour l'adoption du document après la prise en compte d'un certain nombre d'aménagements sur des points qui ont fait l'objet de discussion.

Une synthèse des points de discussion est donnée ci-après.

i. Intitulé, nature et procédure d'approbation du document

Dans l'intitulé initial du document « *Accord sur le Mécanisme sous régional ...* », le mot Accord (mais aussi Protocole d'accord) a été supprimé. Le Groupe d'experts (GE) a retenu la proposition faite par la CEDEAO de s'en remettre à la réunion des Ministres pour convenir de la forme juridique du document et de sa procédure d'approbation. Néanmoins, tous les participants ont exprimé le souci que la procédure d'adoption soit rapide compte tenu de l'urgence de la crise grippe aviaire.

ii. Coordination du Mécanisme sous régional

La position défendue par les représentants de la CEDEAO est que la coordination du Mécanisme sous régional doit leur revenir. Ils rappellent que la CEDEAO a déjà mis en place une cellule de crise et dispose de l'Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS) basée à Ouagadougou (Burkina Faso). Après discussions, le GE retient qu'il est indéniable que la CEDEAO doit jouer un rôle majeur dans la coordination du Mécanisme au niveau politique mais aussi pour la mobilisation des ressources. Néanmoins, la présence à Bamako des représentations de la FAO, de l'OIE et de l'UA-IBAR et les efforts en cours pour coordonner leurs interventions dans le cadre d'une plateforme technique offre un cadre approprié pour le secrétariat technique du Mécanisme sous régional.

iii. Représentation au niveau du Comité ministériel de pilotage

Plusieurs intervenants, notamment les représentants des Etats, ont proposé que le texte mentionne que les Ministres en charge de l'Elevage représentent les Etats dans le Comité ministériel de pilotage. Cette proposition n'a pas été retenue par le GE et la désignation des représentants reste du libre arbitrage des Etats. Le point sur la représentation des Etats dans le Comité ministériel de pilotage est donné ci-dessous à titre d'information.

Pays	Représentants
Bénin	Ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Promotion de l'Emploi
Burkina Faso	Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale
Cap Vert	Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et des Pêches
Côte d'Ivoire	Ministre des Productions Animales et des Ressources Halieutiques
Gambie	Ministre de l'Agriculture
Ghana	Ministre de la Sécurité Alimentaire et de l'Agriculture
Guinée	Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts
Guinée Bissau	Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural
Liberia	Ministre des Affaires Etrangères
Mali	Ministre de l'Elevage et de la Pêche
Mauritanie	Ministre du Développement Rural et de l'Environnement
Niger	Ministre de la Santé publique et de la lutte contre les grandes endémies
Nigeria	Ministre fédéral de l'Agriculture
Sénégal	Ministre de l'Elevage
Sierra Leone	Ministre des Affaires Etrangères
Togo	Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche

iv. Secrétariat technique

Le texte initial a été amendé sur proposition du Représentant régional de l'OIE pour l'Afrique. Le GE a retenu la formulation suivante : « Le Coordonnateur Régional du programme PACE assure le Secrétariat technique du Mécanisme sous régional en étroite collaboration avec les autres membres de la Plateforme technique OIE/FAO/UA-IBAR/PACE ».

Le rôle du Secrétariat technique a été clarifié. Il consistera essentiellement à la coordination, à l'appui, au suivi évaluation des actions et non à la mise en œuvre sur le terrain.

v. Désignation du Point focal

Les propositions formulées par certains intervenants consistant à désigner le Coordonnateur national du PACE ou le Coordonnateur national du TCP/FAO sur l'assistance d'urgence pour la détection précoce et la prévention de la grippe aviaire comme Point focal du Secrétariat technique n'ont pas été retenues. La responsabilité a été laissée aux Etats de désigner leur point focal.

vi. Actions communes

Le GE a convenu que les actions communes prévues dans le cadre du Mécanisme sous régional visent à renforcer les capacités d'intervention des Services Vétérinaires, de Santé, de l'Environnement et du Commerce des pays mais aussi à relancer les filières avicoles durement affectées par la crise de grippe aviaire. Le GE a également retenu de lister toutes les actions communes à prendre en charge.

Liste des actions communes :

- Analyse de risques ;
- Elaboration de stratégies de prévention et de lutte contre la grippe aviaire ;
- Harmonisation des plans d'intervention d'urgence ;
- Facilitation et suivi des opérations de terrain ;
- Formation ;
- Information, communication et sensibilisation des acteurs et des populations ;
- Echanges d'informations sanitaires ;
- Mobilisation des acteurs concernés ;
- Renforcement des capacités de diagnostic de laboratoire et de recherche opérationnelle ;
- Constitution d'un fonds sous régional d'intervention d'urgence ;
- Relance des filières avicoles ;
- Coordination avec les organisations internationales et régionales en charge de la santé publique et de l'environnement ;
- Liaison et coordination avec les Partenaires au développement.

4. Fonds d'urgence sous régional.

Le GE a constaté l'absence d'un représentant de la Banque Africaine de Développement à la rencontre. Néanmoins, il a convenu de discuter du Fonds d'intervention d'urgence sous régional et notamment des règles d'opérations dudit fonds.

Cette discussion a abouti à l'adoption d'une note sur les règles d'opérations du fonds d'urgence sous régional joint à l'annexe 2.

5. Plan d'action sous régional

Dr karim Tounkara de l'UA-IBAR/PACE a présenté une proposition d'un plan d'action sous régional de prévention et de contrôle de la grippe aviaire pour discussions. Ce document rappelle le contexte, indique les stratégies retenues pour la prévention et le contrôle de la maladie au niveau national et régional ((stamping out intégral ou modifié associé à une vaccination), décline les activités à mener pour arriver aux résultats escomptés et propose un budget. Les commentaires des intervenants ont permis d'enrichir le document mais aussi d'échanger des points de vue sur la répartition des interventions entre le niveau national et le niveau régional.

6. Autres interventions

Les représentants de la FAO, de l'OMS, de OCHA, de USDA APHIS et de l'OOAS ont tour à tour pris la parole pour donner des informations sur les actions conduites par leurs institutions pour aider les pays dans la lutte contre la grippe aviaire.

ANNEXES

Annexe 1

Note de présentation du Mécanisme sous régional de Coordination de la Prévention et de la Riposte contre la grippe aviaire

Les Ministres et Hauts Responsables en charge de l'Elevage, de la Santé, de l'Environnement et du Commerce des Etats membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la République Islamique de Mauritanie (RIM) réunis à Dakar (Sénégal) du 22 au 23 février 2006 pour la réunion ministérielle sur la coordination de la prévention et de la riposte contre la grippe aviaire, ont, dans la Déclaration de Dakar qu'ils ont adoptée, convenu de mettre en place un **Mécanisme sous régional de Coordination de la Prévention et de la Riposte contre la grippe aviaire**.

Ils ont également convenu de la mise en place immédiate d'un Comité ministériel de pilotage de ce mécanisme sous-régional et désigné un Groupe d'Experts chargés de réfléchir sur les missions et les modalités de fonctionnement d'un mécanisme opérationnel

Enfin, ils ont décidé de créer un Fonds sous régional d'intervention d'urgence domicilié à la Banque Africaine de Développement (BAD) doté de mécanismes souples de mobilisation et lancé un appel à la solidarité de la Communauté internationale pour une contribution urgente à ce Fonds, ainsi qu'un soutien résolu à la relance de la filière avicole.

Le Groupe d'experts s'est réuni les 16 et 17 mars 2006 à Bamako (Mali) sous la coordination de l'UA-IBAR en présence de représentants de 11 pays⁵ et des organisations ou institutions internationales et régionales (OIE, FAO, OMS, OCHA, CEDEAO, EISMV, USDA-APHIS).

Après avoir convenu de la justification du projet d'un Mécanisme sous régional de Coordination de Prévention et de Riposte contre la grippe aviaire, le Groupe d'experts a travaillé sur tous les contours du sujet à partir du document de base préparé par l'UA-IBAR.

Le Groupe d'experts a convenu de soumettre à la réunion des Ministres de la CEDEAO et de la République Islamique de Mauritanie prévue à Abuja en mai 2006 le projet de texte ci-après qui définit les objectifs, l'organisation, les missions et les modalités de fonctionnement du Mécanisme.

⁵ Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Togo.

**MECANISME SOUS REGIONAL
DE COORDINATION DE LA PREVENTION ET
DE LA RIPOSTE CONTRE LA GRIPPE AVIAIRE**

Préambule

Les Gouvernements des Etats membres de la CEDEAO et de la République Islamique de Mauritanie,

Conscients de la nécessité de prévenir l'apparition de la grippe aviaire hautement pathogène dans les pays indemnes, de circonscrire et d'éradiquer la maladie là où elle est apparue, de préparer la gestion du risque de pandémie et les graves préjudices socioéconomiques, environnementaux que peuvent entraîner son apparition et les opérations de lutte ;

Considérant la menace de pandémie et les inquiétudes qu'elle engendre au sein de l'opinion publique, des acteurs de la filière avicole, des milieux scientifiques et des gouvernants ;

Rappelant les résolutions des Ministres en charge de l'Elevage de l'Union africaine (UA) adoptées à Kigali, le 02 novembre 2005, les recommandations des pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), réunis, à Ouagadougou, le 16 février 2006, qui ont conclu à la nécessité de mettre en commun les ressources pour une mise en œuvre immédiate des mesures d'urgence ;

Rappelant les actions entreprises par la CEDEAO depuis l'apparition de la grippe aviaire en Afrique de l'Ouest ;

Prenant en compte les recommandations des réunions internationales et régionales sur la grippe aviaire notamment celles de Nairobi en septembre 2005, de Genève en novembre 2005, de Brazzaville, Beijing et Bamako en janvier 2006 ainsi que Ouagadougou en février 2006;

Convaincus de la nécessité de concrétiser les engagements pris à divers échelons par la Communauté scientifique, les Partenaires au développement et les Décideurs politiques ;

Considérant le caractère transfrontalier de la grippe aviaire hautement pathogène et son récent développement dans la sous région ;

Considérant l'existence de plans d'intervention d'urgence élaborés par tous les Etats ;

Convaincus de la nécessité d'harmoniser les plans de prévention et d'intervention et de coordonner les méthodes et les moyens des Etats en vue de lutter efficacement contre ce fléau ;

Déterminés à développer et à approfondir les relations de coopération entre les pays de la sous région dans le domaine de la prévention et de la riposte contre la grippe aviaire ;

Désireux de partager les informations et les expériences en matière de diagnostic, de formation, de sensibilisation, de prévention et de lutte contre la grippe aviaire ;

Apprécient les encouragements et la disponibilité renouvelée des partenaires au développement à continuer à soutenir les efforts des Etats dans la définition et la mise en œuvre de stratégies concertées et coordonnées en vue de prévenir et de lutter efficacement contre la grippe aviaire ;

Conscients de l'urgence à agir ensemble et rapidement ;

Prenant en compte la Déclaration de Dakar adoptée à l'occasion de la réunion ministérielle sur la coordination de la prévention et de la riposte contre la grippe aviaire tenue à Dakar (Sénégal) du 22 au 23 février 2006 ;

Conviennent de mettre en place un **Mécanisme sous régional de Coordination de la Prévention et de la Riposte contre la grippe aviaire** dont les objectifs, l'organisation, les missions et les modalités de fonctionnement sont précisés ci-après.

Article 1^{er} : Objectifs du mécanisme sous régional

Le Mécanisme sous régional met en œuvre des actions communes aux Etats membres de la CEDEAO et la République Islamique de Mauritanie en vue de prévenir l'apparition de la grippe aviaire dans les zones indemnes, la circonscrire et l'éradiquer là où elle sévit déjà. L'intervention du Mécanisme s'inscrit dans le cadre de la politique agricole de la CEDEAO (ECOWAP).

Les actions communes viseront à renforcer les capacités d'intervention des pays notamment de leurs Services Vétérinaires, de Santé, de l'Environnement et du Commerce et à relancer les filières avicoles.

Elles comprennent :

- l'analyse de risques ;
- l'élaboration de stratégies de prévention et de lutte
- l'harmonisation des plans d'intervention d'urgence ;
- la facilitation et le suivi des opérations de terrain ;
- la formation ;
- l'information, la communication et la sensibilisation des acteurs et des populations ;
- les échanges d'informations sanitaires ;
- la mobilisation des acteurs concernés ;
- le renforcement des capacités de diagnostic de laboratoire et de recherche opérationnelle ;
- la constitution d'un fonds sous régional d'intervention d'urgence ;
- la relance des filières avicoles ;
- la coordination avec les Organisations internationales et régionales en charge de la santé publique et de l'environnement ;
- la liaison et la coordination avec les Partenaires au développement.

Article 2 : Structure et organisation

Le mécanisme sous régional de coordination de la prévention et de la riposte contre la grippe aviaire est composé d'un Comité ministériel de pilotage et d'un Secrétariat technique.

Le **Comité ministériel de pilotage** est composé d'un représentant par pays. Le président du Comité est désigné parmi ses membres pour une période d'un an. Cette présidence est assurée de façon tournante par les représentants des pays. Le Comité de pilotage se réunit au moins une fois par an et chaque fois que de besoin sur convocation de son président. Les décisions du Comité de pilotage sont prises par consensus. Le Secrétariat Exécutif de la CEDEAO participe aux travaux du Comité ministériel de pilotage. L'UEMOA, l'UA-IBAR, l'OIE, la FAO, l'OMS et les autres organisations concernées par la question de la grippe aviaire ainsi que les représentants des partenaires au développement participent aux réunions du Comité de pilotage en qualité d'observateurs.

Le Coordonnateur Régional du programme PACE assure le **Secrétariat technique** du Mécanisme sous régional en étroite collaboration avec les autres membres de la Plateforme technique OIE/FAO/UA-IBAR/PACE.

Chaque pays désigne un point focal qui sera l'interlocuteur privilégié du Secrétariat technique.

Article 3 : Missions

Le Comité ministériel de pilotage définit les orientations de l'intervention du mécanisme sous-régional. Il intervient plus particulièrement dans la mobilisation des acteurs concernés et des ressources tant au niveau des pays membres que des partenaires au développement.

La mission du Secrétariat technique est de coordonner la mise en œuvre et le suivi des actions communes initiées dans le cadre du Mécanisme sous régional et de rendre compte au Comité ministériel de pilotage de leur état d'avancement.

Dans le cadre de sa mission, le Secrétariat technique est notamment chargé :

- de mettre en cohérence des plans d'intervention d'urgence contre la grippe aviaire ;
- d'assurer un appui technique pour le renforcement des activités de surveillance épidémiologique au niveau de la volaille et de l'avifaune ;
- de suivre l'application des mesures de lutte (abattages sanitaires, campagne de vaccination) ;
- d'aider à l'élaboration des dossiers de demande de financement d'urgence ;
- de préparer un programme sous régional de lutte contre la grippe aviaire ;
- de contribuer à la formation du personnel technique et à la sensibilisation et à l'information du public ;
- de suivre et d'évaluer les opérations sur le terrain ;
- de préparer les réunions du Comité de pilotage et d'élaborer des rapports.

Le point focal est le relais du Secrétariat technique au niveau national.

Article 4 : Financement

Pour assurer la mise en œuvre des actions communes et le fonctionnement du mécanisme sous-régional, un Fonds sous régional

d'intervention d'urgence est créé et domicilié à la Banque Africaine de Développement (BAD).

L'objectif du Fonds est de financer les actions communes dans le cadre de la prévention et de la lutte contre la grippe aviaire ainsi que la relance des filières avicoles des parties prenantes au Mécanisme sous régional.

Les règles d'opérations de ce Fonds sont définies par le Comité ministériel de pilotage en accord avec la BAD.

Article 5 : Modalités de fonctionnement

Le Secrétariat technique élabore un programme d'activités en rapport avec les points focaux dans les pays et le soumet à l'approbation du Comité ministériel de pilotage. Il en est de même du budget pour les interventions et pour le fonctionnement courant.

Le financement des actions communes est assuré par le Fonds sous régional d'intervention d'urgence et par d'autres ressources à rechercher. Le Fonds sous régional d'intervention d'urgence sert également à appuyer le fonctionnement des structures du Mécanisme (Comité de pilotage et Secrétariat technique).

Article 6 : Entrée en vigueur - Amendements

Le Mécanisme entre en vigueur dès sa signature par au moins un tiers des parties concernées.

Il peut faire l'objet d'amendements à la demande des parties signataires. Les amendements décidés par le Comité ministériel de pilotage feront partie intégrante du Mécanisme.

Annexe 2

FONDS D'URGENCE
DU MECANISME SOUS REGIONAL DE COORDINATION DE LA
PREVENTION ET DE LA RIPOSTE CONTRE LA GRIPPE AVIAIRE**NOTE SUR LES REGLES D'OPERATIONS DU FONDS SOUS REGIONAL**

Cette note précise les règles d'opérations du Fonds d'urgence constitué par les Ministres des Etats membres de la CEDEAO et de la République Islamique de la Mauritanie dans le cadre du Mécanisme sous régional de Coordination de la Prévention et de la Riposte contre la grippe aviaire.

1. OBJECTIF

Le Fonds vise le financement des actions communes définies dans le cadre de la prévention et de la riposte contre la grippe aviaire ainsi que la relance de la filière avicole dans les Etats membres de la CEDEAO et de la République Islamique de la Mauritanie.

2. DOMICILIATION DU FONDS

Le Fonds est domicilié à la Banque Africaine de Développement (BAD), institution chargée d'en assurer la gestion.

Les ressources du Fonds sont, à tout moment, gérées, utilisées, engagées, investies ou administrées selon les règles définies dans le cadre du Mécanisme sous régional et convenu avec la BAD.

3. SOURCES DE FINANCEMENT

Le Fonds est alimenté par des contributions :

- des Etats membres du Mécanisme,
- des Organisations sous régionales (CEDEAO, UEMOA...),
- des Partenaires au développement.

Dans le cadre de la mobilisation des ressources pour le Fonds d'intervention, le Président du comité ministériel développe toute stratégie et initiative qu'il jugera nécessaire et en rend compte au Comité ministériel de pilotage.

4. ACTIONS A FINANCER

Les actions communes éligibles au financement du Fonds sous régional sont les suivantes :

- l'analyse de risques ;
- l'élaboration de stratégies de prévention et de lutte ;
- l'harmonisation des plans d'intervention d'urgence ;
- la facilitation et le suivi des opérations de terrain (abattages sanitaires, campagnes de vaccination etc.) ;
- la formation ;
- les échanges d'informations sanitaires ;
- la mobilisation des acteurs concernés ;
- le renforcement des capacités de diagnostic de laboratoire ;
- la constitution d'un fonds sous régional d'intervention d'urgence ;
- la relance des filières avicoles ;

- la coordination avec les Organisations internationales et régionales en charge de la santé publique et de l'environnement ;
- la liaison et la coordination avec les Partenaires au développement.

Par ailleurs, le Fonds d'urgence appuie le fonctionnement des organes du Mécanisme sous régional.

5. ADMINISTRATION DU FONDS

Le Fonds est administré par le Comité ministériel de pilotage du Mécanisme sous régional de Coordination de la Prévention et de la Riposte contre la grippe aviaire

Le Président du Comité ministériel de pilotage assure, durant la période de son mandat, la fonction d'administrateur du Fonds. A cet effet, il approuve les dossiers de demandes de financement présentés par les Etats membres et validés par le Secrétariat technique.

Les pays accèdent aux ressources du Fonds sous régional d'urgence selon les critères suivants :

- Adhésion aux dispositions régissant le Mécanisme sous régional,
- Versement d'une contribution au Fonds,
- Elaboration d'un plan d'intervention d'urgence validé par le Secrétariat technique.

Le Président du Comité ministériel de pilotage du Mécanisme sous régional élabore un rapport trimestriel sur l'administration du Fonds à l'attention des membres du Comité ministériel.

6 MODALITES D'APPROBATION DES DEMANDES DE FINANCEMENT

Les dossiers de demande de financement présentés par les pays sont soumis au Secrétariat technique pour analyse, évaluation et validation.

Les résultats du travail du Secrétariat technique sont soumis à l'approbation du Président du Comité ministériel de pilotage.

Le Président du Comité ministériel de pilotage du Mécanisme sous régional approuve et autorise la mobilisation des ressources du Fonds.

La non validation d'un dossier au niveau du Président du Comité ministériel de pilotage ou du Secrétariat technique doit faire l'objet d'une notification écrite transmise au pays concerné.

7. SUIVI -EVALUATION ET RAPPORTS

Le fonds d'urgence fait l'objet d'un audit annuel.

Le Président du comité de pilotage fait un rapport annuel détaillé au Comité ministériel de pilotage.

8. EXTINCTION DU FONDS

L'extinction du Fonds sous régional intervient sur commune décision des Ministres des Etats membres de mettre fin au Mécanisme sous régional et au Fonds.

9. ENTREE EN VIGUEUR

La présente note entre en vigueur avec l'approbation du Mécanisme sous régional de Coordination de la Prévention et de la Riposte contre la grippe aviaire, dont elle constitue une annexe.

Annexe 3

Termes de référence Réunion du Groupe d'experts sur le Mécanisme sous régional de Coordination de la Prévention et de la Riposte contre la grippe aviaire

Contexte

Depuis l'apparition en 2003 en Asie de la grippe aviaire hautement pathogène (GAHP) du virus H5N1 et sa propagation en Europe, l'Afrique était exposée au risque d'introduction de cette maladie. Les systèmes d'élevage et le manque de ressources font que la lutte contre la propagation de la maladie apparaît beaucoup plus difficile dans le continent africain que dans les autres régions du monde.

Malgré tout, les pays africains ont cherché à se préparer pour faire face à la menace de la GAHP en prenant différentes mesures : interdiction des importations de volailles et leurs produits, surveillance des oiseaux migrateurs, mise en place de comités de coordination, élaboration de plans d'urgence.

Depuis le début du mois de février 2006, la présence du virus aviaire H5N1 est confirmée dans le continent avec les premiers foyers apparus au Nigeria qui ont été suivis par ceux de l'Egypte et du Niger. Il ne fait aucun doute que la GAHP va toucher d'autres pays africains. L'urgence est donc de faire face à la crise dans les pays infectés mais également de renforcer les moyens de détection rapide et de contrôle de la maladie partout ailleurs.

C'est donc face à la nécessité de prévenir l'apparition de l'épizootie dans les pays encore indemnes, de circonscrire et d'éradiquer la maladie là où elle est apparue, de préparer la gestion du risque de pandémie et les graves préjudices socio-économiques, environnementaux que peuvent entraîner son apparition et les opérations de lutte, qu'une réunion ministérielle sur la coordination de la prévention et de la riposte contre la grippe aviaire s'est tenue à Dakar, du 22 au 23 février 2006, à l'invitation du Président de la République du Sénégal.

Les Ministres et Hauts Responsables en charge de l'Elevage, de la Santé, de l'Environnement et du Commerce des Etats membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la République Islamique de Mauritanie (RIM) ainsi que les représentants d'organisations internationales et régionales (OIE, FAO, OMS, UE, PNUD, UNICEF, UA-IBAR, CEDEAO, UEMOA, BAD, CIRAD, APHIS-USDA, Wetlands International) et les Opérateurs de la filière avicole qui ont pris part à la réunion ministérielle ont adopté une déclaration appelée Déclaration de Dakar.

Dans cette déclaration, les participants à la réunion ont souligné la nécessité d'une approche concertée et coordonnée concernant la mise en œuvre des plans nationaux de lutte dans le cadre d'un **Mécanisme sous régional de Coordination de la Prévention et de la Riposte contre la grippe aviaire** et ont convenu de la mise en place immédiate d'un Comité ministériel de pilotage composé d'un représentant par pays et présidé pour un an par le Sénégal pour assurer la mobilisation de l'ensemble des Acteurs concernés (niveau national et régional), la liaison et la coordination avec les Partenaires au développement.

Ils ont également désigné un Groupe d'Experts chargé de réfléchir sur les missions et les modalités de fonctionnement d'un mécanisme opérationnel tenant compte des dispositifs existants et invité les Etats à désigner leurs représentants au sein de ce Groupe d'Experts qui devra se réunir les 16 et 17 mars 2006, à Bamako, sous la coordination de l'UA-IBAR et en collaboration avec la Plateforme OIE-FAO et l'OMS. Le Groupe d'Experts devra soumettre un rapport aux Ministres de la CEDEAO et de la République Islamique de Mauritanie à l'occasion d'une réunion qui sera organisée par la CEDEAO à Abuja en avril 2006.

Le contenu de la mission confiée au Groupe d'Experts fait l'objet de ces termes de référence.

Objectif de la mission

Le Groupe d'Experts est chargé d'élaborer un document qui précisera les objectifs, les missions, les activités et les modalités de fonctionnement du Mécanisme sous régional de Coordination de Prévention et de Riposte contre la grippe aviaire tant au niveau de son Comité ministériel de pilotage que du niveau opérationnel.

De façon plus spécifique, le Groupe d'Experts aura à se pencher sur les points suivants :

- Justification de la mise en place d'un Mécanisme sous régional opérationnel de coordination de prévention et de riposte contre la grippe aviaire et son articulation avec les structures existantes ou en création (Coordination régionale UA-IBAR/PACE, Représentation régionale OIE pour l'Afrique, Plateforme OIE-FAO, Comité vétérinaire de l'UEMOA etc)
- Objectifs, missions et activités du mécanisme opérationnel;
- Structuration et modalités de fonctionnement ;
- Financement ;
- Suivi et évaluation.

Modalités de réalisation de la mission

Une note préparatoire à la discussion sera préparée par l'UA-IBAR pour servir de document de travail à la réunion du Groupe d'Experts.

Résultats attendus

Le principal résultat attendu est l'élaboration d'un rapport qui sera présenté par le Directeur de l'UA-IBAR à la réunion des Ministres de la CEDEAO et de la République Islamique de Mauritanie prévue à Abuja en avril 2006.

Lieu et dates

La réunion du groupe d'Experts aura lieu du 16 au 17 mars 2006 à Bamako (Mali).

Participants

Les participants attendus à la réunion du Groupe d'Experts sont désignés ci-après :

- 1 représentant de chacun des Etats membres de la CEDEAO,
- 1 représentant de la République Islamique de Mauritanie,
- le Directeur des Services Vétérinaires et le Coordonnateur PACE du Mali
- 2 représentants du bureau régional de l'OIE pour l'Afrique,
- le coordonnateur régional du TCP-FAO sur « l'aide d'urgence pour la détection rapide et la prévention de la Grippe Aviaire en Afrique de l'Ouest »,
- 1 représentant de l'OMS,
- 3 représentants du Secrétariat exécutif de la CEDEAO,
- 2 représentant de la Commission de l'UEMOA,
- 4 représentants de l'UA-IBAR/PACE à Nairobi,
- 4 représentants de l'UA-IBAR/PACE à Bamako.

Financement

Les pays et les organisations internationales ou régionales prendront en charge chacun en ce qui le concerne les billets d'avion et les frais de séjour de leur représentant. L'UA-IBAR/PACE assurera toutes les autres dépenses liées à l'organisation de la rencontre à Bamako.

Annexe 4

Programme de la réunion

HORAIRE	SUJET	PRESENTATEUR
Jeudi 16 mars 2006		
08:00 –09:00	Inscription	Secrétariat PACE Régional
09:00 – 09:30	Cérémonie d'ouverture	Directeur UA-IBAR Représentant régional OIE Représentant CEDEAO Représentant DCE Mali Ministre de l'Élevage et de la Pêche du Mali
09:30 – 10:00	Pause café	
1 ^{ère} Session plénière		
10:00 – 10:15	Election du bureau de séance Présentation des objectifs de la réunion	UA-IBAR/PACE
10:15 – 10:30	Présentation du document préparatoire	UA-IBAR/PACE
10:30 – 10:45	Mécanisme de fonctionnement d'un fonds sous régional d'intervention d'urgence	BAD
10:45 – 11:45	Points de vue des Etats	Représentants Etats
11:45 – 12:00	Points de vue des organisations régionales	CEDEAO, UEMOA
12:00 – 12:30	Discussions générales	
12:30 – 14:00	Pause déjeuner	
Travaux en groupe		
14:00 – 16:00	Travaux en groupe	
16:00 – 16:30	Pause café	
16:30 – 18:00	Travaux en groupe (suite)	
18 :00	Fin des travaux de la journée	

HORAIRE	SUJET	PRESENTATEUR
Vendredi 17 mars 2006		
2 ^{ème} Session plénière		
08:30 – 09:30	Présentation des rapports des groupes de travail	Rapporteurs groupe de travail
09:30 – 10:00	Discussions	
10:00 – 10:30	Pause café	
10:30 – 11:30	Synthèse des propositions des groupes de travail	Rapporteurs, UA-IBAR/PACE
11:30 – 11:45	Proposition d'un plan d'action d'urgence régional	UA-IBAR/PACE
11:45 – 13:00	Discussions	
13:00 – 15:00	Pause déjeuner	
3 ^{ème} Séance plénière		
15:30 – 16:00	Adoption du document de synthèse et des recommandations	
16:00 – 16:30	Pause café	
16:30 – 17:00	Cérémonie de clôture	

Annexe 5

Liste des participants**BENIN****Dr Maurice G. Thomas GBAGUIDI**

Coordonnateur National TCP/RAF/3016 « Assistance d'Urgence à la Détection Précoce et la Prévention de la Grippe » Aviaire
BP 2041, Cotonou
Tel: (229) 21 330 285 / 95 28 93 50 /
90 03 68 16
Fax: (229)21 335 408/213 31665
Email: delevage@intnet.bj / pacebeni@intnet.bj thomas.gbaguidi@caramail.com

BURKINA FASO**Dr Mamadou PARE**

Directeur Général des Services Vétérinaires
Ministère des Ressources Animales
03 BP 7026 Ouagadougou 03
Tel: (226) 50 32 45 84
Fax: (226) 50 31 35 29
Email: dsv@fasonet.bf

COTE D'IVOIRE**Dr Kouamé KANGA**

S/D Santé Animale
Coordination Nationale TCP/FAO RAF/3016
Tour C, 11^e Etage, CITAD
BP : V 84 Abidjan
Tél. (225) 20 21 09 72
Fax : (225) 20 21 94 50
Email : kcem1@yahoo.fr

COTE D'IVOIRE**Dr Sirima DIAWARA**

S/D Technique et Scientifique du LANADA
Immeuble les Harmonies - Plateau
04 BP 612 Abidjan 04
Tél. : (225) 20 22 58 43
Email : sirmadiawara@yahoo.fr / lanada@globeaccess.net

Dr Sigui DROGBEU

Chef de Service à la Sous-Direction
Santé Animale
BP V 84 Abidjan
Tél. (225) 23 51 03 70 / 05 01 47 21
Fax: (225) 20 21 94 50

GAMBIA**Mr Suruwa B. WAWA JAITEH**

Permanent Secretary
Department of State for Agriculture (DOSA)
Banjul
Tél. (220) 420 23 22 / 996 30 40 / 706 29 20
Fax : (220) 420 11 87
Email : sbwawajaiteh@yahoo.com

Dr Baboucarr JAW

Coordinator PACE Gambia
Department of Livestock Services
P.O. Box 3315 Serekunda
Tel.: (220) 439 21 73 / 880 08 91
Fax : (220) 439 21 73
Mob : (220) 999 16 91
Email : baboucarrjaw@yahoo.com

GHANA**Dr John Niendow KARIMU**

Veterinary Epidemiologist a Member of National Technical Committee on Avian Influenza
 Veterinary Services Department
 PO Box M 161 Accra
 Tel: (233-21) 775 777
 Fax: (233-21) 776 021
 Email: vetsdept@africaonline.com.gh

GUINEE**Dr Sory KEITA**

Directeur National adjoint de l'Elevage
 DNE
 BP 559 Conakry
 Tel: (224) 40 19 77
 Fax: (224) 452 047
 Email: saf-dne@biasy.net /
ct-dne@biasy.net

MALI**Dr Mamadou KANE**

Directeur National des Services Vétérinaires
 Ministère de l'Elevage et de la Pêche
 03 BP 220 Bamako 3,
 Tel: (223) 222 2023/605 1237
 Fax: (223) 222 52 29
 Email: dnsv.dir@cefib.com
kan_mamadou@yahoo.fr

Dr Mamadou Racine N'DIAYE

Coordonnateur National PACE MALI
 B.P. E 1495 Sotuba, Bamako
 Tel: (223) 224 0561
 Fax: (223) 224 0561
 Email : racine004@yahoo.fr ou pace.mali@pacereg.org

Pr. Abdel Kader TRAORE

Directeur du Centre National d'Appui à la Lutte Contre la Maladie (CNAM)
 Ministère de la Santé
 BP : 251 Bamako
 Tél. (223) 222 28 65
 Fax : (223) 222 28 45
 Port. (223) 674 67 91
 Email : aktraore@caramail.com / aktraore@keneya.net / cnam@keneya.net

Dr. Souleymane CAMARA

Chef Section Protection Sanitaire
 DNSV
 Tél. : (223) 630 76 35
 Email : camarasolo@hotmail.com

Dr Issa DEGOGA

Coordonnateur du PNITHA
 Ministère de la Santé (DNS) DPLM
 BP : 228 Bamako
 Tél. : (223) 617 95 95 / 678 42 77
 Email : idegoga@dns mali.org

Cdt Bourama NIAGATE

Ingénieur des Eaux et Forêts
 Responsable Promotion et Gestion
 de la Faune Sauvage DNCN
 BP : 275 Bamako
 Tél. (223) 223 36 95 / 223 36 97
 Fax : (223) 223 36 96
 Email : niagate@yahoo.fr
conservationnature@datatech.net.ml

Dr Satigui SIDIBE
 Chef de l'Unité de Diagnostic
 Laboratoire Central Vétérinaire
 Bamako
 Tél. (223) 224 33 44
 Fax : (223) 224 98 09
 Email : satiguSidib2005@yahoo.fr

MAURITANIE

Dr Mokhtar FALL
 Directeur de l'Elevage MDRE
 B.P. 2750 Nouakchott
 Tel. : (222) 529 08 08
 Fax : (222) 529 32 93
 Email: se.dsa@mauritel.mr

NIGER

Dr Issoufou MAÏKANO
 Directeur du Laboratoire Vétérinaire
 BP : 485 Niamey
 Tél. (227) 73 20 09
 Cell. (227) 88 95 21
 Email : maikanoissoufou@yahoo.fr

Dr Issoufou ABOUBACAR
 Responsable Division Lutte contre les Maladies Transmissibles
 DGSP Ministère Santé Publique
 BP : 623 Niamey
 Tél. (227) 20 35 68 Port. (227) 88 31 88
 Fax : (227) 73 35 70
 Email : issouf_bacar@yahoo.fr

NIGERIA

Dr Ibrahim Gashash AHMED
 PACE Cordinator
 Direction Federal Department of Livestock
 And Pest Control Services
 Garki Area 11
 PMB 135, ABUJA
 Tel: (234-9) 273 1117/
 80331136821/8043373326
 Email: junaidumaina@yahoo.com

SENEGAL

Dr Cheikh Sadibou FALL
 Coordonnateur du Comité National de Prévention et de Lutte Contre
 la Grippe Aviaire
 Ministère de l'Elevage
 37, Avenue Pasteur
 BP 67, Dakar
 Tel: (221) 821 32 28 / 537 40 81
 Fax: (221) 821 32 28 / 864 50 91
 Email: saadbu@hotmail.com

Dr Serigne Mamadou Bousso LEYE
 Coordonnateur PACE Sénégal
 37, Avenue Pasteur
 BP 67, DAKAR
 Tel: (221) 821 32 28 / 553 23 74
 Fax: (221) 823 34 73
 Email : drsmboussoleye@yahoo.fr

TOGO

Dr Séibou Adow SONHAYE
 Directeur de l'Elevage et de la Pêche
 Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche
 9, Avenue des Nîmes BP 4041 Lomé
 Tél. : (228-2) 221 36 45
 Fax : (228-2) 217 120

Email : adoseson@yahoo.fr

CEDEAO

Dr. Daniel EKLU
 Directeur Agriculture, Développement rural et Environnement CEDEAO
 PMB 401 Abuja
 Secrétariat Exécutif de la CEDEAO
 Tél. (234-9) 314 76 36
 Email : daneklu@yahoo.fr

Dr Aubin SAWADOGO
 Chargé des Programmes d'Elevage
 60 Yakubu Gowon Crescent
 PMB 401 , Abuja
 Tél. (234-9) 314 76 36
 Fax : (234-9) 314 30 05 / 314 76 40
 Email : sawadogoaubin@yahoo.fr

Dr Seydou SACKO
 Chargé de Programme Commerce & Concurrence
 Secrétariat Exécutif CEDEAO
 PMB 401 Abuja-Nigeria
 Tél. (234-9) 314 76 38
 Fax : ((234-9) 314 30 05
 Email : sackoseydou@yahoo.fr

WAHO/OOAS

Dr Joiner KABBA
 Director General
 West African Health Organisation
 BP : 153 Bobo Dioulasso, Burkina Faso
 Tél. : (226) 20 97 01 01 / 20 97 15 60
 Fax : (226) 20 97 57 72
 Email : wahoos@fasonet.bf

EISMV

Pr. Yalacé KABORET
 Chef du Departement
 EISMV
 BP : 5077 Dakar
 Tél. (221) 865 10 08 / 637 83 49
 Email : ykaboret@refer.sn

FAO

Dr Astrid TRIPODI
 AGAH Via delle terme di caracalla
 00100 Rome
 Tél. : (39) 06 57 05 40 27
 Email : astrid.tripodi@fao.org

OIE

Dr Amadou Samba SIDIBE
 Représentant Régional de l'OIE/'Afrique
 BP 2954, Bamako
 Tel: (223) 224 60 53
 Fax: (223) 224 05 78
 Email : sambasidibe.oie@pacereg.org / sambasidibe@oie.int

Dr Caroline PLANTE
 Chargée de mission
 Représentation régionale de l'OIE pour l'Afrique
 BP 2954, Bamako
 Tel: (223) 224 60 53
 Fax: (223) 224 05 78
 Email : carolineplante.oie@pacereg.org / c.plante@oie.int

OMS

Dr Massambou SACKO
 Programme de Lutte Contre la Maladie

Bureau OMS Bamako
Tél. (223) 222 37 14
Fax : (223) 222 23 35
Email : sackom@ml.afro.who.int

USDA-APHIS

Dr. Cheryl FRENCH
Assistant Regional Director
USDA-APHIS
2130 Dakar Place
(American Embassy - Dakar)
Tel: (221) 820 5753
Fax: (221) 820-8212
Email: cheryl.m.french@aphis.usda.gov

Dr. Raphaël COLY
Agricultural Specialist USDA-APHIS
Avenue Jean 23 X Rue Kleber
BP 49 Dakar
(American Embassy - Dakar)
Tel: (221) 820 5753
Fax: (221) 820-8212
Email : raphael.coly@aphis.usda.gov

AU-IBAR PACE Nairobi, Kenya

Dr Modibo Tiémoko TRAORE
Director AU/IBAR
P.O. Box 30786 - 00100 Nairobi
Tel: (254-20) 367 40 00 / 367 42 12
Fax: (254-20) 367 43 41 / 367 43 42
Email: modibo.traore@au-ibar.org

Dr René BESSIN
PACE Programme Coordinator AU/IBAR
P.O. Box 30786 - 00100 Nairobi
Tel: (254-20) 367 40 00
Fax: (254-20) 367 43 41
Email : rene.bessin@au-ibar.org

Dr Andrea MASSARELLI
Main Technical Assistant AU/IBAR/PACE
P.O. Box 30786 - 00100 Nairobi
Tel: (254-20) 367 40 00
Direct line (254-20) 367 43 16
Fax: (254-20) 367 43 41
Email : andrea.massarelli@au-ibar.org

Mr Alex SAELAERT
Finance Manager AU/IBAR/PACE
P.O. Box 30786 - 00100 Nairobi
Tel: (254-20) 367 43 08
Mobile : 0723 320 149
Fax: (254-20) 367 43 41
Email : alex.saelaert@au-ibar.org

Dr Bidjeh KEBKIBA
Epidemiologist AU/IBAR/PACE
P.O. Box 30786 - 00100 Nairobi
Tel : (254-20) 367 42 22
Fax : (254-20) 367 43 41
Email : bidjeh.kebkiba@au-ibar.org

Dr Karim TOUNKARA
Regional Laboratory Expert AU/IBAR/PACE
P.O. Box 30786 - 00100 Nairobi
Tel: (254-20) 367 40 00
Fax: (254-20) 367 43 41
Email : karim.toukara@au-ibar.org

AU-IBAR PACE Bamako, Mali

Dr Bouna Alboury DIOP

Coordonnateur Régional
UA/IBAR/PACE Afrique de l'Ouest
& du Centre
BP 2954 Bamako
Tél : (223) 224 60 53
Fax : (223) 224 05 78
Email : bouna.diop@pacereg.org

Dr Patrick BASTIAENSEN
Assistant Technique Régional (GTZ)
UA/IBAR/PACE Afrique de l'Ouest
& du Centre
BP 2954 Bamako
Tel : (223) 224 60 53
Fax: (223) 224 05 78
Email : patrick.bastiaensen@pacereg.org

Dr Nicolas DENORMANDIE
Assistant Technique Régional
UA/IBAR/PACE Afrique de l'Ouest
& du Centre
BP 2954, Bamako
Tél: (223) 224 60 53
Mobile : (223) 645 07 20
Fax: (223) 224 05 78
Email: nicolas.denormandie@pacereg.org

Dr Cécile Squarzoni
Epidémiologiste Régional
UA/IBAR/PACE Afrique de l'Ouest
& du Centre
B.P. 2054, Bamako
Tél. : (223) 224 60 53
Fax : (223) 224 05 78
Email : cecile.squarzoni@pacereg.org